

LE PROBLÈME DE L'EAU DANS LE SUD. — LA CITERNE DES IKOUNKA.

La circonscription d'Agadir-banlieue est limitée, au sud-est, par une ligne sensiblement parallèle sur 45 kilomètres, depuis son extrémité sud, aux crêtes des premiers escarpements de l'Anti-Atlas. Ces escarpements constituent ce que l'on appelle le « Dir ».

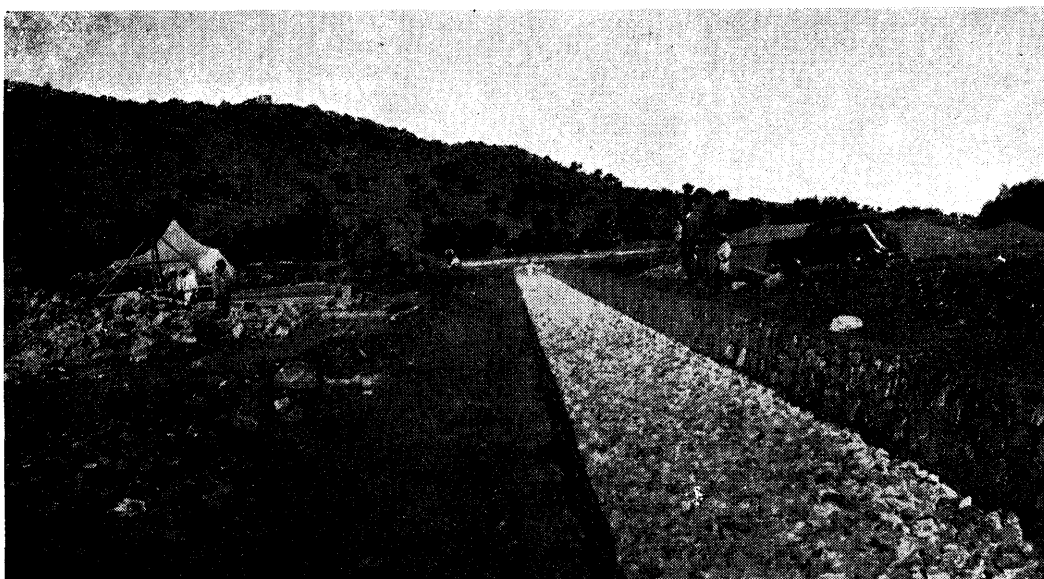
Sept fractions appartenant au commandement du caïd des Chtouka de l'est, y alignent leurs territoires en chapelet, accrochant leurs douars fortifiés plus ou moins haut sur les versants rocailleux, et poussant leurs terres de culture, sur une profondeur moyenne de 10 kilomètres, vers la dépression du Sous, dans la plaine.

Une piste autocyclable allant de Taroudant vers Tiznit traverse successivement ces territoires,

longeant la base des escarpements. Une autre voie, très fréquentée et entretenue, coupe perpendiculairement cette direction au centre de la fraction des Ikounka, près de l'endroit où l'oued Takad s'est ouvert une large issue dans le massif, au lieu dit « Imi M'Qorn ». C'est la route d'Agadir vers les Aït Baha, Foug el Hassan, Tindouf et les étendues sahariennes.

Les sept fractions en bordure du Dir, et qui n'accèdent pas même à la crête, ne peuvent, d'une part, bénéficier des quelques points d'eau naturels dont est pourvu l'intérieur du vaste plateau bouleversé qu'est l'Anti-Atlas.

D'autre part, leurs terrains situés en plaine sont encore trop élevés sur le revers du grand synclinal dont l'oued Sous forme le fond à 40



Partie de la séguia d'aménée. Le radier du fond n'est pas encore coulé.

kilomètres de là, pour qu'on puisse espérer atteindre, par des forages de profondeur normale, la nappe phréatique. Enfin, si les eaux de ruissellement, au cours des rares pluies annuelles, donnent naissance, à l'intérieur de l'Anti-Atlas, à des oueds qui trouvent leur exutoire dans les territoires desdites fractions, celles-ci ne sont pas outillées pour capter au passage ce volume d'eau considérable, déferlant dans la plaine à une très grande vitesse et à des époques imprévisibles, et disparaissant en quelques heures dans la masse perméable des terres.

Les indigènes se sont donc contentés de récupérer les eaux de pluie ruisselant sur les seules pentes du Dir, et ils les ont rassemblées dans des citernes individuelles ne dépassant pas 50 mètres cubes.

Malheureusement, la pluviométrie très réduite en ces régions n'assure pas tous les ans un approvisionnement normal à nos gens et à leurs troupeaux qui sont nombreux (11.500 individus, 25.000 animaux divers, pour les fractions des Ikounka, des Ida ou Menou et des Ida ou Garan. Ces deux dernières encadrant la première).

Aussi, au cours des années sèches, et sans parler des récoltes anéanties, le cheptel subit-il des pertes sensibles, et les gens eux-mêmes, privés de l'eau nécessaire à la boisson et à la cuisson des aliments, se voient-ils obligés d'aller se ravitailler au loin dans la plaine, aux puits creusés par les habitants des tribus voisines.

Ce ravitaillement ne va pas sans difficulté. Il nous oblige à une surveillance et à des interventions incessantes, pour empêcher que, les uns

poussés par l'incorruptible nécessité, et les autres par le sentiment de la propriété, n'aient recours à la violence.

Dans de pareilles conjonctures, il est normal que les populations du Dir acquièrent une certaine propension à l'expatriement. Nombreux sont les individus qui s'en vont grossir les effectifs des chômeurs et des miséreux errant de ville en ville et véhiculant souvent des maladies contagieuses.

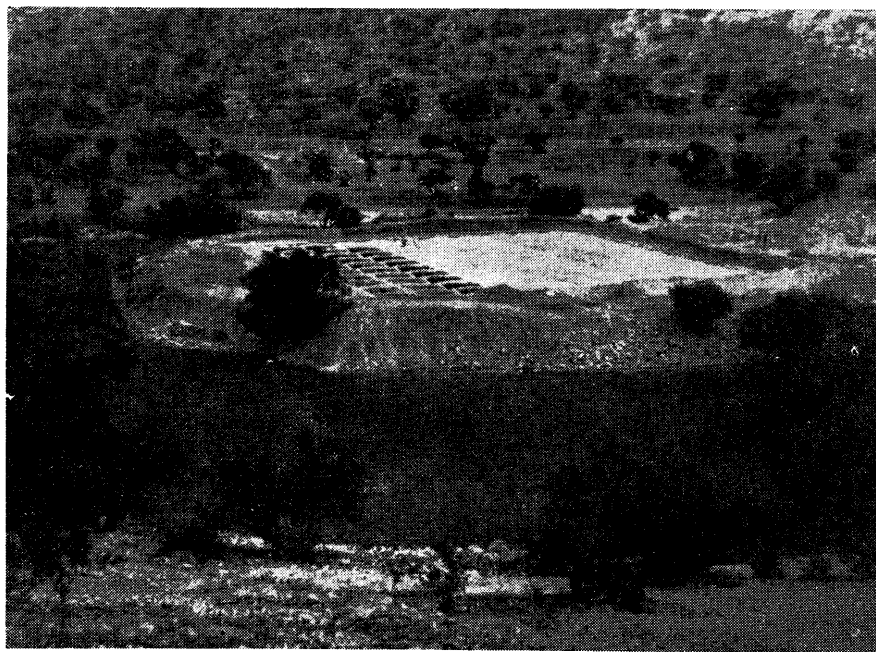
La critique de ces faits nous a conduits à envisager les moyens les plus propres à constituer des réserves d'eau susceptibles d'alimenter en cas de disette, tout au long du Dir, le plus grand nombre possible de foyers, cheptel compris, et de favoriser la fixation au sol des populations.

La citerne collective de très grande capacité, parce que susceptible d'emmagasiner dans un minimum de temps le plus gros volume d'eau

lors des crues fugaces issues du cœur de l'Anti-Atlas, nous est apparue d'un intérêt certain, et seule réalisable.

Elle présentait, en outre, sur les citernes individuelles et privées, l'avantage de constituer un élément susceptible — sous la surveillance des autorités — de rénover ces sentiments de responsabilité collective et d'entraide dont étaient animées autrefois les communautés berbères, et que la centralisation makhzen a peu à peu atrophiés.

En effet, si l'ingérence du pouvoir central substituant une saine administration à la fantaisie des collectivités, et subvenant d'autorité à tous les besoins réels et même virtuels des populations, a des avantages incontestés, et si de toutes façons cette ingérence est inéluctable, elle a cependant pour corollaire d'habituer les individus à une insouciance et à une imprévoyance totales, — à une désaffection des intérêts du clan



Vue générale de la citerne aux deux tiers couverte

familial de la fraction, de la tribu, les plongeant dans une apathie latente en face des moindres difficultés qu'autrefois, la tradition leur faisait un devoir de surmonter dans une coopération de tous les membres de la communauté.

La construction, puis l'utilisation de notre citerne collective, peuvent donc contribuer à réveiller l'esprit de solidarité et d'entreprise, et rétablir, sans heurt, cette contrainte morale de la tradition qui, basée sur l'indivision tant de la propriété mobilière ou immobilière, que des outils et des moyens de subsister, maintenait autrefois la cohésion entre les différents membres des foyers berbères, et fixait à leur sol les familles.

La topographie locale dont nous avons brièvement exposé les grandes lignes et la situation

démographique des fractions nous ont alors amenés à décider la création, en toute première urgence, d'une citerne de 5.000 mètres cubes, sur le territoire des Ikounka, au lieu dit « Imi M'Qorn » : débouché d'un oued important, centre de la région la plus peuplée et la plus passagère, et proche de la route qui favoriserait la surveillance et l'apport des matériaux (de l'eau de gâchage en particulier dont nous devons nous approvisionner à Biougra, à 20 km. de là).

La réalisation fut entreprise après que le service du génie rural nous eut fait connaître son adhésion et nous eut promis son aide technique et financière qui ne s'est pas démentie.

Sans cette collaboration intime des deux services : l'un apportant les matériaux spéciaux, l'expérience et la science de ses techniciens, l'au-

tre fournissant gratuitement la main-d'œuvre nécessaire, et assurant la surveillance de l'exécution, il eût été impossible de mener à bien une œuvre de cette envergure.

CARACTÉRISTIQUES

Capacité utilisable : 5.000 mètres cubes.

DIMENSIONS :

Plan : surface carrée, 41 mètres de côté y compris l'épaisseur des murs.

Coupe : profondeur utilisable, 3 m. 50.

NOMENCLATURE :

Radier : en béton cyclopéen de 0 m. 20 d'épaisseur faisant corps avec la semelle des murs. Pente, axée sur l'une des diagonales, de 0,001 par mètre. Lissé au coulage et parfait au lait de ciment.

Murs : en gros béton de 0 m. 80 d'épaisseur à la base, 0 m. 50 au sommet, complètement enterrés ; ils s'appuient sur les parois de la fouille et sont montés sur une semelle en béton cyclopéen de 0 m. 20 d'épaisseur incrustée de 0 m. 10 dans lesdites parois à la base.



Vue intérieure partielle de la citerne

Couverture : en béton sans armature, elle est constituée par cent coupes surbaissées à flèche de 0 m. 21, supportées par des arcs reposant sur 121 piliers disposés à 3 m. 80 l'un de l'autre.

Piliers : 121 piliers à section carrée de 0 m. 20 avec socle de 0 m. 80 de hauteur ; semelles et piliers en béton armé, sauf ceux qui, à l'extrémité des rangées d'arcs, s'appuient et font corps avec les murs de la citerne. 3 m. 80 d'intervalle entre piliers.

Entrée d'eau : ménagée au milieu de l'un des côtés de la citerne par deux regards percés au niveau inférieur des arcs ; regards protégés par une grille et fermés par une trappe mobile fonctionnant sous le poids du volume d'eau amené. Peut assurer un débit de 2.520 mètres cubes-

heure. Au fond de la citerne et sous l'entrée d'eau, un bassin d'amortissement de chute empêche la dégradation du radier.

Pompage : par pompe à diaphragme et balancier, dont la robustesse permet même l'aspiration des corps étrangers (gravier, boue).

Accès intérieur : par 4 regards, un à chaque angle, et une échelle en fer.

Éclairage intérieur : réalisé par cent pavés translucides répartis et scellés au sommet des coupes.

Protection : les dépressions entre les sommets des coupes de la couverture sont comblées par du mortier bâtard ; la citerne est entourée par trois rangées de fils de fer barbelés, tendus, 42 potelets en ciment armé.

Ouvrages auxiliaires.

1^{er} GROUPE. — a) *Séguia d'amenée* : prise dans l'oued Takad. Longueur : 350 mètres ; largeur au fond : 2 mètres, en superstructure maçonnée sur 105 mètres ; pente, 0 m. 00.

b) *Bassin de désensablage* : accolé à la citerne : 3 m. × 7 m. 50.

c) *Déversoir de trop-plein et séguia* : longueur totale : 125 mètres ; largeur au fond : 2 mètres ; pente : 0 m. 02 par mètre.

2^e GROUPE. — a) *Barrage* : construit en pierres sèches en aval de la prise dans l'oued de la séguia d'amenée : longueur de rive à rive : 26

mètres ; hauteur au-dessus du fond d'oued : 2 m. 50 ; épaisseur à la base : 7 m. 50 ; au sommet : 3 m. 50.

b) *Canal de dérivation de l'oued* : chargé d'empêcher l'eau de crue de passer par-dessus le barrage — et en évacuant le trop-plein de maintenir un niveau convenable dans le bassin de retenue d'eau et dans la séguia d'amenée à la citerne — ; longueur : 140 mètres ; largeur au fond : 8 mètres ; pente : 0 m. 02 par mètre ; 4.200 mètres cubes de terre extraits.

3^e GROUPE. — Fontaine-abreuvoir en ciment, alimentée par la pompe à bras.

OLLOIX.

A. — MOUVEMENT DE LA PRODUCTION**1. — PRODUCTION AGRICOLE****LES PREMIERS RÉSULTATS OBTENUS****PAR L'OFFICE CHÉRIFIEN INTERPROFESSIONNEL DU BLÉ**

L'Office chérifien interprofessionnel du blé, créé en avril 1937, a pour objet d'assurer aux producteurs marocains des prix rémunérateurs et stables. Il tend à soustraire le blé aux fluctuations du marché libre.

L'inspiration du régime nouveau est, comme en France, d'ordre essentiellement professionnel. Il est fondé sur l'extension des organismes coopératifs, docks-silos et coopératives indigènes de blé. Les négociants en blé, après agrément, ont également la possibilité d'acheter et de stocker les blés.

Le conseil d'administration de l'Office a fixé le prix des blés tendres et durs le 11 juin 1937. Ces prix ont été modifiés le 11 septembre 1937, après application par la métropole des prix adoptés pour la campagne 1937-1938.

Blé tendre

La production marocaine assure en premier lieu le ravitaillement des minotiers du pays. L'excédent est exporté à destination de la France et de l'Algérie dans la limite d'un contingent annuel de 1.650.000 quintaux. Le prix fixé pour la minoterie locale est inférieur à celui des exportations contingentées. Le prix moyen est obtenu par le jeu d'un prélèvement compensateur à l'exportation dont le taux est égal à la différence entre le prix fixé pour la minoterie locale et la tarification française, déduction faite des frais d'approche. Ce prélèvement est ristourné à l'ensemble des producteurs, au prorata de leur récolte. Ainsi se trouve établi un taux de compensation, faisant bénéficier toute la production des avantages du contingent admissible en franchise des droits dans la métropole.

Le même procédé a été mis en œuvre lors du relèvement du prix en septembre dernier. Le prix de base Maroc n'a pas été modifié, mais les ventes à la minoterie ont été frappées d'un prélèvement compensateur à l'intérieur égal à la différence entre les deux tarifications.

Ce prélèvement est ristourné sous forme de complément du prix aux producteurs de plus de 75 quintaux. Pour les producteurs de moins de 75 quintaux,

dont les ventes ne peuvent être individualisées, une allocation égale au montant du tertib sur le blé tendre a été versée dans le courant du mois de novembre dernier. Cette disposition, adoptée par le conseil d'administration de l'Office chérifien du blé, fait ainsi bénéficier directement le producteur indigène d'une somme correspondant aux prélèvements compensateurs et comprenant le relèvement du prix de base consécutif à l'augmentation du prix du blé dans la métropole.

Le prix d'achat du blé par la minoterie est mensuellement augmenté d'une prime de conservation de 1 fr. 50 par quintal et par mois. Toutefois, il a été fait compensation de ces primes de conservation, afin de stabiliser le prix du kilo de pain, pour toute la campagne agricole. L'Office a pris également à sa charge les transports de blé et de farine afin d'éviter les incidences provenant des transports des régions excédentaires à destination des centres de consommation et, de ce fait, la même tarification a pu être adoptée toute l'année dans toutes les villes du Maroc.

Au mois de janvier 1938, l'activité de l'Office chérifien se présentait de la manière suivante en ce qui concerne le blé tendre :

Quantités commercialisées :

Blés 1937 : Communs	757.000	
W. 150/175	173.000	
W. 175	700.000	
Blés 1936 : W. 175	23.000	
		1.653.000

Quantités utilisées :

Minoterie	567.000	
Exportation	382.000	
Divers	20.000	
		969.000
		Reliquat 684.000

Prévisions d'écoulement :

Minoterie	280.000	
Exportation	404.000	
		684.000